



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/169

Le 2 juillet 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC11-1), pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2011 en vue de l'organisation et de la coordination des études préparatoires à la CMR-11 et à la CMR suivante (Genève, 19 et 20 novembre 2007)

Introduction

Par sa Résolution 803, la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2003) a recommandé au Conseil un ordre du jour préliminaire pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2010. En application de la Résolution 77 (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, il est maintenant prévu que cette Conférence se tiende en février/mars 2011.

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-4*, les études préparatoires doivent être effectuées par une Réunion de préparation à la Conférence (RPC), laquelle tient normalement deux sessions dans l'intervalle entre deux CMR. Il est envisagé de tenir la première session de la RPC pour la CMR-11 et pour la CMR suivante au cours de la semaine suivant la CMR-07.

La première session de la RPC (RPC11-1) sera consacrée à l'organisation et à la coordination des études préparatoires à la CMR-11 et à la CMR suivante sur la base des points de l'ordre du jour qui seront proposés par la CMR-07. Au cours de sa deuxième session (RPC11-2), la RPC élaborera son Rapport à la CMR-11.

Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'Etudes des radiocommunications sont invités à participer à cette première session de la RPC-11, afin d'aider à l'organisation des travaux préparatoires à la conférence, au sein de leurs Commissions d'Etudes respectives.

Date et lieu de la réunion

La première session de la RPC-11 se réunira à Genève les 19 et 20 novembre 2007, au siège de l'UIT. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30 et la réunion commencera à 9 h 30 le premier jour.

* Il convient de noter que la Résolution UIT-R 2-4 est inscrite à l'ordre du jour de l'AR-07 et qu'elle pourrait faire l'objet d'une révision avant la première session de la RPC-11 visée dans le présent document.

Programme de la réunion

Le programme de la réunion est présenté dans le projet d'ordre du jour joint en Annexe.

Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions, suite aux travaux de la première session de la RPC-11, et à formuler des propositions en vue de l'organisation des études préparatoires qui devront être réalisées. Il est recommandé aux participants d'adresser leurs contributions, par courrier électronique, à l'adresse:

rcpm@itu.int

Les contributions, qui seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1 et UIT-R 2, seront affichées sur:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm/fr>

Elles seront publiées sur le web et ne pourront être mises à disposition qu'à l'ouverture de la réunion. Le Secrétariat demande, pour que les documents soient disponibles à l'ouverture de la réunion, que toutes les contributions parviennent au plus tard à 12 heures (heure locale de Genève) le vendredi 16 novembre 2007.

Réservation d'hôtel

L'UIT a pu obtenir des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à Genève pour les délégués qui participent à ses réunions. La liste de ces hôtels, ainsi qu'un formulaire de réservation, à adresser directement à l'hôtel, peuvent être consultés sur: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Inscription

L'inscription à la RPC11-1 débutera le 15 septembre 2007 et se fera exclusivement en ligne au moyen du système EDRS (système d'inscription des délégués aux conférences et réunions). Dans des cas exceptionnels, lorsque l'inscription en ligne n'est pas possible, les coordonnateurs désignés des Etats Membres et des Membres de Secteur sont priés de se mettre en relation avec le Service d'inscription des délégués à la RPC11-1, par télécopie (+41 22 730 6600), afin d'obtenir un formulaire d'inscription qu'il conviendra de soumettre, accompagné des documents d'accréditation appropriés.

Coordonnateur désigné chargé de l'inscription

Chaque Etat Membre ou Membre de Secteur a désigné un coordonnateur chargé de traiter toutes les demandes d'inscription en provenance de l'Etat Membre ou du Membre de Secteur en question. La liste de ces coordonnateurs désignés est publiée sur la page d'accueil de la RPC11-1 (<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm11-1-registration/fr>).

S'il est nécessaire d'apporter une modification à la liste des coordonnateurs désignés, vous voudrez bien vous adresser au Service d'inscription des délégués à la RPC11-1 (linda.kocher@itu.int) avant le **15 juillet 2007**. Après cette date, chaque coordonnateur désigné recevra le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui permettront d'accéder au système en ligne pour recevoir des instructions détaillées.

Préinscription

Pour la RPC11-1, il est vivement recommandé à tous les délégués et participants de s'inscrire à l'avance en ligne au moyen du système EDRS, ce qui permettra à tous les délégués d'obtenir une accréditation anticipée et d'éviter les files d'attente à leur arrivée aux guichets d'inscription à la réunion, situés dans le bâtiment Montbrillant de l'UIT. Tous les délégués et participants inscrits à l'avance recevront, par courrier électronique, une lettre confirmant la réception de leur formulaire d'inscription, dûment rempli.

Inscription sur place et remise des badges

Les guichets d'inscription à la RPC11-1 seront situés dans le bâtiment Montbrillant et seront ouverts les lundi et mardi 19 et 20 novembre 2007 de 8 h 30 à 17 h 30.

Veillez noter que, pour obtenir votre badge, vous devrez présenter aux guichets d'inscription à la RPC11-1 la lettre de confirmation envoyée par courrier électronique, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie.

Visas

1 Conditions générales

Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée sur le territoire de la Suisse est soumise à l'obtention d'un visa. La demande de visa doit être adressée à la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, à celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité concernée, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

2 Demandes de visa

a) Pour les délégués et participants inscrits via le système en ligne EDRS

La procédure d'obtention de visa a été simplifiée pour les délégués et les participants qui ont soumis leur demande d'inscription en ligne par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de l'Etat Membre ou du Membre de Secteur qu'ils représentent. *Si l'assistance de l'UIT est requise*, la demande de visa peut être faite par le coordonnateur désigné lorsqu'il remplit la demande d'inscription de la personne concernée. Le coordonnateur désigné doit répondre de façon complète et précise à plusieurs questions figurant en bas du formulaire. Les renseignements demandés sont les suivants:

- Date de naissance
- Numéro de passeport
- Dates de délivrance et d'expiration du passeport

La procédure d'obtention de visa sera ensuite automatiquement engagée. Le délégué ou le participant recevra par courrier électronique la confirmation de la réception du formulaire d'inscription l'informant que la demande de visa a été reçue et qu'il y est donné suite.

b) Pour les délégués et participants inscrits à l'aide d'un formulaire d'inscription envoyé par télécopie

Toutes les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'Etat Membre ou du Membre de Secteur. Cette lettre doit être accompagnée du formulaire d'inscription du délégué, dûment rempli, et d'une photocopie du passeport.

Elle doit aussi contenir les renseignements suivants:

Nom du délégué/participant

Date de naissance

Numéro, dates de délivrance et d'expiration du passeport

Tous les renseignements susmentionnés doivent être envoyés, par télécopie, au Service d'inscription des délégués à la RPC11-1, UIT, Bureau V.434, à l'attention de Mme Linda Kocher (fax: +41 22 730 6600).

Veillez noter que l'Union a besoin d'au moins deux semaines pour traiter toutes les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale sur les questions réglementaires/de procédure
- Président et Vice-Présidents du Comité consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Projet d'ordre du jour de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC11-1)

Organisation des études préparatoires à la Conférence

(Genève, 19 et 20 novembre 2007)

- 1** Remarques liminaires
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Projet de structure du Rapport de la RPC-11 à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2011
- 4** Organisation des études préparatoires selon le projet d'ordre du jour de la CMR-11
- 5** Organisation des études préparatoires en vue de la CMR suivante
- 6** Réunion de la seconde session de la RPC-11
 - 6.1** Date limite pour la soumission des contributions à la seconde session
- 7** Divers

Président de la RPC-11
